

LA CONSÉCRATION DU CHRÊME ET LA BÉNÉDICTION DES SAINTES HUILES

LES problèmes concernant la signification du chrême et des saintes huiles, ainsi que leur utilisation, ont été présents à la réflexion sur la pastorale liturgique des sacrements depuis vingt-cinq ans. Lors de la réforme de la semaine sainte, en 1955, le rite de la consécration du chrême et de la bénédiction des huiles saintes fut inséré dans une messe chrismale distincte de la messe vespérale du jeudi saint conformément à une tradition, romaine ou gallicane, dont témoigne le sacramentaire gélasien au 8^e siècle. En 1965, un décret de la Congrégation des rites apporta une première simplification à ce rite, dont l'ordonnance n'avait guère varié depuis le 10^e siècle¹ : les textes de la messe chrismale de 1955, qui faisaient une place trop grande à l'huile des malades, étaient modifiés et les rites simplifiés, tandis qu'on mettait en valeur la concélébration du *presbyterium* autour de l'évêque. Dès cette époque, le *Consilium* étudiait une refonte plus profonde de l'antique *Ordo romain*. Il ne s'agissait pas seulement d'en réviser le formulaire, mais de réfléchir sur la théologie de l'onction chrismale, de voir comment cette onction exprime le don de l'Esprit et la configuration au Christ, dont le nom indique qu'il est le Consacré par excellence. Il fallait aussi régler l'usage du chrême en dehors du baptême et de la confirmation et voir s'il ne convenait pas de rendre aux prêtres la faculté de bénir l'huile des catéchumènes et celle des malades, au moins en certaines circonstances. *L'Ordo benedicendi Oleum cate-*

1. Sur l'histoire de ce rite voir R. BERAUDY, *in* : A.-G. MARTIMORT (ed.), *L'Eglise en prière*, 3^e éd., Paris, 1965, pp. 557-559.

chumenorum et infirmorum et conficiendi Chrisma, promulgué le 3 décembre 1970 par la Congrégation pour le culte divin, est le fruit de ces recherches. S'il n'apporte pas la réponse à toutes les questions soulevées par les rites d'onction dans la liturgie des sacrements, du moins les théologiens peuvent-ils y alimenter leur réflexion et les pasteurs en éclairer leur action.

I. LA MESSE CHRISMALE

La messe au cours de laquelle sont bénites les saintes huiles porte le nom de Messe chrismale, car la consécration du chrême y tient une place prépondérante, conformément d'ailleurs à la tradition romaine. L'*Ordo* papal du jeudi saint ne mentionnait au 7^e siècle que la bénédiction du chrême. Les deux autres huiles pouvaient alors être bénites soit par le pape, soit par les prêtres dans leurs *tituli*. Les prêtres avaient aussi la faculté de bénir l'huile des malades à la demande des fidèles, selon leurs besoins².

La concélébration.

La messe chrismale est concélébrée par l'évêque « avec des prêtres de diverses régions de son diocèse ». La consécration du chrême est une fonction propre à l'évêque. Elle doit « être tenue pour l'une des principales manifestations de la plénitude de son sacerdoce ». En consacrant le chrême dont seront marqués les nouveaux baptisés et dont l'onction accompagnera le don de l'Esprit aux confirmands, l'évêque apparaît « comme le grand prêtre de son troupeau »³.

En Orient, c'est le chef suprême de chaque Eglise, le patriarche, qui consacre le *myron*. L'envoi du *myron* par le patriarche aux métropolitains, archevêques et évêques de son Eglise constitue l'un des signes majeurs de la communion hiérarchique. La confection du *myron*, rite complexe entre tous, n'a d'ailleurs pas lieu tous les ans, mais seulement selon les besoins. C'est ainsi que, depuis le début du siècle,

2. A. CHAVASSE, *Le Sacramentaire gélasien*, Paris, 1958, pp. 137-139.

3. *Ordo de 1970, Praenotanda*, n. 1.

le patriarche de Constantinople n'y a procédé que cinq fois ⁴.

En concélébrant la messe chrismale avec un certain nombre de prêtres, l'évêque souligne l'union étroite qui existe entre son *presbyterium* et lui. Avec les prêtres venus des diverses régions du diocèse, c'est toute l'Eglise particulière qui se veut rassemblée autour de son pasteur ; mais il convient aussi que les fidèles soient convoqués à cette messe, afin que tous les ordres du peuple de Dieu prennent part à la célébration. La concélébration de la messe chrismale était si profondément enracinée dans la tradition qu'elle s'est maintenue au cours du Moyen Age en de nombreuses églises cathédrales et qu'elle a persisté à Lyon jusqu'à nos jours ⁵.

Le Jeudi saint.

Dans les Eglises orientales, l'huile des catéchumènes et l'huile des malades sont bénites par le prêtre au moment où il va en user. Il en était de même à l'origine pour le chrême : « Au moment fixé pour le baptême, lit-on dans la *Tradition apostolique*, l'évêque rendra grâce sur de l'huile qu'il mettra dans un vase : on l'appelle huile d'action de grâce ⁶. » C'était encore, semble-t-il, l'usage au 5^e siècle. Depuis lors le jeudi saint a été choisi, tant en Orient qu'en Occident, pour la consécration du chrême. A mesure que grandissait la complexité des rites de la confection de l'huile d'action de grâce ⁷, on jugea préférable de les transférer dans la messe du jeudi saint, qui est la dernière Eucharistie célébrée avant le baptême et la confirmation de la nuit pascale. A la suite d'Isidore de Séville les auteurs médiévaux se sont plu à souligner la convenance de ce jour, toute l'économie sacramentelle culminant dans l'Eucharistie ⁸.

Toutefois, comme il peut être difficile de réunir le clergé

4. En 1912, 1928, 1936, 1951, 1960.

5. P. MARTIN, « Une survivance de la concélébration dans l'Eglise occidentale : la messe pontificale lyonnaise du jeudi saint », LMD (35), 1953, pp. 72-74.

6. *Tradition apostolique de saint Hippolyte*, 21, éd. B. BOTTE, Münster Westfalen, 1963, p. 47.

7. Dans l'Eglise byzantine on mêle à l'huile d'olive cinquante substances aromatiques diverses plus ou moins précieuses. Quarante et une de celles-ci doivent être cuites avec l'huile ; les autres sont ajoutées après la cuisson. Voir E. MERCENIER, *La prière des Eglises de rite byzantin*, Chevetogne (Belgique), 1949, t. 2/2^e partie, p. 155.

8. On lira un certain nombre de ces textes dans le Commentaire de J. CATALANI sur le *Pontificale romanum*, édition de Paris 1852, t. 3, pp. 82-83.

et le peuple autour de l'évêque le matin du jeudi saint, « il est permis d'anticiper la bénédiction des saintes huiles à un autre jour, mais qui soit proche de Pâques »⁹. La date est en effet moins importante que le fait de donner à la célébration le relief qui convient. On ne saurait se contenter d'une assemblée squelettique dans une cathédrale presque vide, où l'évêque serait entouré seulement de quelques clercs et de délégations de communautés religieuses. En convoquant les prêtres, les diacres et le peuple un soir des premiers jours de la semaine sainte ou même le cinquième dimanche de carême, certains évêques ont rendu à la messe chrismale l'impact qu'elle doit avoir dans la vie liturgique du diocèse.

La messe du sacerdoce.

Le pape Paul VI a voulu faire de la messe chrismale une véritable fête du sacerdoce. L'idée était neuve. Elle s'est avérée exceptionnellement féconde, car elle dirige les yeux du peuple chrétien vers le Christ, dont le nom même signifie « consacré par l'onction ». L'onction spirituelle reçue par Jésus, lors de son incarnation et de son baptême, est communiquée aux membres de son corps par le baptême et la confirmation ; elle consacre, à un titre spécial, les ministères de l'évêque et du prêtre. C'est donc en référence à cette consécration sacerdotale du peuple chrétien, dont évêques et prêtres sont les ministres, que la consécration du chrême reçoit sa signification. Aussi la messe chrismale peut-elle s'ouvrir sur une acclamation au Christ, « qui a fait de nous le royaume et les prêtres de Dieu son Père ». L'ensemble des textes de la messe développe ce thème avec ampleur.

Dans la liturgie de la Parole la première lecture (Is 61, 1-9) évoque successivement l'onction que l'Esprit confère au prophète du Seigneur, l'huile dont se parfumeront en signe de joie tous ceux à qui parviendra la bonne nouvelle de leur délivrance, et le caractère sacerdotal du peuple de Dieu. Tandis que, dans l'évangile (Lc 4, 16-21), Jésus s'approprie la prophétie, en se présentant comme le prophète consacré par l'onction pour annoncer la libération des opprimés, la lecture de l'Apocalypse (Ap 1, 5-8) proclame la venue du Christ de Pâques, crucifié et vivant, qui a fait de nous le peuple sacerdotal de la nouvelle alliance.

La prière de l'assemblée se nourrit de cet enseignement :

9. *Ordo de 1970*, n. 10.

« Puisque tu nous as consacrés dans le Christ, demandons-nous à Dieu, fais que nous soyons pour le monde les témoins d'un évangile de salut » (Collecte) ; « donne-nous d'être, au milieu des hommes, un signe qui les attire vers le Christ » (Prière après la communion).

Mais si le Christ a reçu l'onction de l'unique sacerdoce et s'il a donné « à tout le peuple racheté la dignité du sacerdoce royal », il a voulu aussi se choisir parmi ses frères « ceux qui, recevant l'imposition des mains, auront part à son ministère ». Telle est l'affirmation de la préface eucharistique, qui décrit ensuite la nature du ministère sacerdotal en quelques phrases bien frappées : serviteur de Dieu, à qui il offre « l'unique sacrifice du salut à la table du banquet pascal », le prêtre est en même temps le serviteur du peuple de Dieu, « pour le nourrir de la Parole et le faire vivre des sacrements », le témoin au milieu des hommes « de la foi et de la charité ».

C'est à ce service de Dieu et des hommes que tous les prêtres rassemblés autour de l'évêque renouvellent leur engagement à la fin de l'homélie. L'évêque lui-même se confie à la prière de son peuple, afin que Dieu lui donne de mieux tenir la place du Christ qui est Prêtre, Bon Pasteur, Maître et Serviteur de tous.

L'évocation du sacerdoce de Jésus, du peuple chrétien et des prêtres souligne le caractère sacramentel de l'Eglise. Elle prépare ainsi à mieux comprendre le rôle des sacrements dans l'édification du corps du Christ, et elle éclaire singulièrement le rite de la bénédiction du chrême et des huiles saintes.

II. LA CONSÉCRATION DU CHRÊME

Selon l'usage romain, la consécration du chrême et la bénédiction des huiles sont intimement liées à l'Eucharistie : l'huile des malades est bénite à la fin du Canon avant le *Per quem omnia*, la consécration du chrême et la bénédiction de l'huile des catéchumènes prennent place après la communion¹⁰. Il en va de même dans la liturgie byzantine, où le patriarche consacre le *myron* après l'anaphore.

10. *L'Ordo XXX B, 11-24* (8^e siècle) est le premier des *Ordines*

Le nouvel *Ordo* propose en premier lieu l'ordre traditionnel : huile des malades avant la fin de la prière eucharistique, les deux autres après la communion, mais il fait procéder à la bénédiction de l'huile des catéchumènes avant la consécration du chrême, de manière à ce qu'on passe du rite le plus simple au plus solennel. Toutefois il admet que tout le rite soit inséré entre la liturgie de la Parole et la liturgie eucharistique, si l'on juge préférable d'accomplir la bénédiction peu après en avoir donné la catéchèse dans l'homélie. La conjonction entre l'Eglise sacrement du Christ (lectures) et les sacrements de l'Eglise (huiles saintes) en reçoit peut-être un surcroît de clarté.

Bien que la consécration du chrême n'intervienne qu'après la bénédiction des huiles, on en traitera ici en premier lieu en raison de son importance. D'ailleurs en certaines régions où la Conférence épiscopale aurait aboli l'usage de l'huile des catéchumènes et où de larges facultés seraient concédées aux prêtres pour bénir l'huile des malades au moment d'en faire usage, la consécration du chrême constituerait alors la seule raison d'être de la messe chrismale.

La confection du chrême.

Le nouvel *Ordo* a conservé dans son titre l'ancienne appellation de confection du chrême *Ordo conficiendi chrisma* et, au début de la consécration, il est dit : « L'évêque verse les aromates dans l'huile et confectionne le chrême, si celui-ci n'a pas été préparé auparavant ¹¹. » D'ordinaire la confection du chrême aura lieu avant la messe, mais on ne doit pas oublier qu'il s'agit là d'un véritable rite liturgique en même temps que d'un travail de parfumerie, car le chrême devra répandre un parfum agréable, si l'on veut respecter son symbolisme fondamental. Le culte chrétien assume dans ce rite la tradition de l'Ancien Testament relative à l'onction du grand prêtre : « Le Seigneur parla à Moïse en ces termes : Procure-toi des parfums de choix : cinq cents sicles de myrrhe vierge, la moitié de ce poids de cinnamome odorante et deux cent cinquante sicles de roseau odoriférant,

romani à donner une description détaillée de la bénédiction des trois huiles saintes. Il place la consécration du chrême et la bénédiction de l'huile des catéchumènes entre la communion de l'évêque et celle du peuple, tandis que le sacramentaire gélasien, remanié en Pays francs, les situe après l'embolisme du Pater. Cf. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani du haut Moyen Age*, Louvain, 1951, t. 3, pp. 468-470.

11. *Ordo de 1970*, n. 23.

cinq cents sicles de casse et un setier d'huile d'olive. Tu en composeras un saint chrême, un mélange odorant comme en opère le parfumeur » (Ex 30, 22-25). Comme on le voit, il y avait plus de parfum que d'huile dans le chrême confectionné par Moïse. Pourquoi les cérémoniaires épiscopaux ne feraient-ils pas un stage chez un parfumeur pour apprendre à choisir les substances odoriférantes et à les mélanger à l'huile végétale selon les règles de l'art¹², de manière à ce que le chrême rappelle vraiment que le chrétien doit répandre « la bonne odeur du Christ » (2 Co 2, 15) ?

La concélébration.

Comme l'Eucharistie, la consécration du chrême est concélébrée. C'était déjà l'usage romain au 8^e siècle¹³. Les prêtres interviennent aux côtés de l'évêque comme *testes et cooperatores sacrosancti chrismalis mysterii*, selon l'expression du Pontifical romano-germanique¹⁴. Ils le font d'une manière silencieuse, en entourant l'évêque et en étendant la main droite sur l'ampoule de chrême durant la partie déprécatrice de la prière consécatoire.

La prière de consécration.

L'évêque commence par souffler sur le bord de l'ampoule de chrême, selon un antique usage qu'on trouve aussi dans les exorcismes baptismaux et la bénédiction de l'eau¹⁵. Si le rite n'est plus obligatoire (*pro opportunitate*), il ne convient pas de l'écartier *a priori*, car la liturgie doit conserver un certain nombre de gestes symboliques pour ne pas tomber dans un intellectualisme desséché.

Le nouvel *Ordo* propose au choix deux prières de consécration. La première est celle dont use l'Eglise romaine depuis treize siècles. On la trouve substantiellement dans les

12. *Ordo de 1970*, n. 4. Sur la fabrication du chrême selon le rite byzantin, voir ci-dessus la note 7.

13. *Ordo XXX B*, 11. Dans cet *Ordo*, comme dans le sacramentaire grégorien, c'est à propos de la bénédiction de l'huile des malades qu'il est fait explicitement allusion à la concélébration : *Et benedicit tam dominus papa quam omnes presbyteri* (Sacramentaire grégorien, éd. LIETZMANN, p. 45).

14. C. VOGEL, *Le Pontifical romano-germanique du dixième siècle*, Città del Vaticano, 1963, XCIX, 268, t. 2, p. 72. L'expression s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans le Pontifical romain.

15. *Ordo XXIV*, 18. Cf. M. ANDRIEU, *op. cit.*, p. 291.

sacramentaires grégorien et gélasien, d'où elle est passée dans le Pontifical romain¹⁶. Mais elle n'a pas conservé la forme de préface, que la liturgie rénovée n'attribue qu'à la prière eucharistique et à l'*Exsultet* pascal. *La Maison-Dieu* a consacré naguère un excellent commentaire théologique à cette prière. Il suffira d'en rappeler ici la conclusion :

- L'onction est à la fois le signe d'une réalité spirituelle et cette réalité elle-même.
- La signification de l'onction n'est pas liée, pour l'essentiel, aux symbolismes naturels de l'huile, mais à l'histoire biblique de l'huile qui la charge progressivement de significations qui s'approfondissent.
- L'onction acquiert sa signification définitive lorsqu'elle est appelée à désigner l'être et l'œuvre du Verbe incarné, Oint du Seigneur.
- Dans l'économie néo-sacramentaire, le rite de l'onction est ordonné à faire participer le chrétien à l'Onction possédée par le Christ.
- L'onction véritable est constituée par la communication de l'Esprit-Saint qui confère à l'homme à la fois un nouveau mode d'être et un nouveau principe d'action : participation à la nature divine (cf. 1 P 1, 4), pouvoir de prendre une part active à l'œuvre même du salut.
- L'onction présuppose et achève l'insertion au corps du Christ que réalise le baptême. Mais, à partir de cette insertion, elle parfait la configuration au Christ selon un mode personnel propre à chacun.
- L'onction donne au chrétien d'anticiper dès ici-bas la vie du Royaume, et le marque d'un sceau d'éternité, la σφραγίς, qui est le suprême motif d'espérance des chrétiens¹⁷.

Après avoir souligné la profondeur de l'antique prière de consécration du chrême, comment justifier l'élaboration d'un second formulaire ? C'est qu'il a semblé souhaitable d'avoir une prière qui fasse la part plus grande au Nouveau Testament et à l'évocation du mystère de l'Eglise. Le texte nouveau est complémentaire de l'ancien.

16. On trouvera le texte français de ces deux prières, ainsi que de tout l'Ordo chrismal, dans P. JOUNEL, *Missel de la semaine sainte*, Paris : Desclée et Cie, 1972, pp. 63-84. Prière consécatoire du chrême, pp. 79-82.

17. J. ROGUES, « La Préface consécatoire du chrême », LMD (49), 1957, pp. 35-49.

Sans doute le formulaire du 7^e siècle va-t-il à l'essentiel en évoquant l'onction baptismale du Christ dans le Jourdain et celle du chrétien, mais il ne fait aucune allusion au mystère pascal et le nom de l'Eglise n'y est pas prononcé. La nouvelle prière se veut, elle, résolument christologique et ecclésiale, ce en quoi elle se rapproche davantage de la prière byzantine de consécration du *myron*, qui déclare : « L'huile d'allégresse, préfigurée dans la Loi, brille dans le Nouveau Testament » ; c'est par elle que le Christ « a oint lui-même ses saints Apôtres et tous ceux qui sont nés de nouveau par le bain de la régénération sous leurs mains et celles de leurs successeurs, les évêques et les prêtres, jusqu'à ce jour »¹⁸.

La seconde prière romaine présente, elle aussi, les usages de l'huile sous la Loi comme une simple annonce du mystère du Christ : dans l'ancienne alliance Dieu a « laissé entrevoir le mystère de l'huile sainte », auquel il devait « donner tout son éclat dans le Christ » lors de la théophanie du Jourdain. Mais le baptême du Christ est moins le couronnement d'une longue attente que le point de départ d'une action sanctificatrice qui se perpétue jusqu'à la fin des temps. Le Christ est venu comme prophète, prêtre et pasteur du genre humain. Il a sauvé les hommes dans son sang, il est ressuscité pour leur donner part à sa vie et, au jour de la Pentecôte, il a rempli de l'Esprit Saint son Eglise, le nouveau peuple de Dieu, prémices de l'humanité nouvelle. Le baptême du Jourdain, la Pâque et la Pentecôte, tels sont les événements majeurs qui ont révélé en Jésus Christ, le Consacré par l'Esprit, source de toute sainteté.

Et voici que, par les sacrements de l'Eglise, Dieu va accorder aux hommes « les richesses de sa grâce ». C'est ici qu'intervient le mystère de l'onction chrismale. Ceux qui sont nés à nouveau de l'eau et de l'Esprit dans le baptême reçoivent par l'onction post-baptismale l'assurance qu'« ils participent à la fonction prophétique, sacerdotale et royale du Christ ». Puis, dans la confirmation, l'onction chrismale leur confère la marque de l'Esprit Saint qui leur est donné. C'est ainsi que, par les sacrements du baptême et de la confirmation, l'Eglise progresse au long des siècles, jusqu'à ce qu'elle atteigne la plénitude de la vie trinitaire « dans l'éternelle lumière ».

18. E. MERCENIER, *La prière des Eglises de rite byzantin*, op. cit., p. 159.

En marge de cette fresque de l'histoire du salut par le Christ dans l'Eglise, une discrète allusion aux personnes et aux objets qui seront « marqués de l'huile sainte » rappelle qu'on utilise aussi le chrême pour la dédicace des églises et des autels, ainsi que, dans l'Eglise d'Occident, pour l'ordination des évêques et des prêtres.

Tel est l'argument de la prière nouvelle. Toute catéchèse relative à l'onction chrismale dans les sacrements de l'initiation chrétienne devra s'appuyer désormais sur les deux formulaires, dont la lecture successive ne manque pas de révéler la cohérence et la continuité.

III. LA BÉNÉDICTION DES HUILES SAINTES

Des *Praenotanda* relatifs à la bénédiction de l'huile des malades et de l'huile des catéchumènes on retiendra d'abord que cette bénédiction n'est plus strictement réservée à l'évêque¹⁹.

En Occident, les prêtres ont béni les saintes huiles jusqu'à l'époque carolingienne et, en Orient, ils continuent de le faire, si bien que, dans l'Euchologe byzantin, ce n'est pas au jeudi saint qu'il faut chercher les formulaires de la bénédiction de l'huile des catéchumènes et de l'huile des malades, mais bien dans l'*Ordo* du baptême²⁰ et dans celui du sacrement de l'onction²¹. Or il est prévu désormais que, sur décision des Conférences épiscopales, l'onction d'huile des catéchumènes peut toujours être omise et que, si elle est conservée, le prêtre peut la bénir, quand il s'agit du baptême des adultes, « avant l'onction qui peut en être faite à l'étape du catéchuménat où elle a été prévue »²². En ce qui concerne l'huile des malades, tout prêtre peut la bénir « en vertu du droit en cas de vraie nécessité » ou, dans les autres cas, « par concession spéciale du Siège Apostolique »²³. Il est vraisem-

19. *Ordo de 1970, Praenotanda*, n. 7 et 8.

20. E. MERCENIER, *op. cit.*, t. 1^{er}, pp. 346-347.

21. *Ibid.*, pp. 428-430.

22. *Ordo de 1970, Praenotanda*, n. 7.

23. *Ibid.*, n. 8.

blable que, lors de la promulgation de l'*Ordo* rénové de l'onction des malades, la discipline sera élargie ou les concessions multipliées, car la bénédiction de l'huile pour l'onction des malades a la même valeur catéchétique que celle de l'eau pour le baptême.

La bénédiction de l'huile des malades.

La bénédiction de l'huile des malades prend place normalement avant la conclusion de la prière eucharistique, selon une tradition qui remonte aux tout premiers siècles. Un diacre apporte le vase d'huile à l'autel et le tient devant l'évêque qu'entourent les prêtres concélébrants. Si la rubrique n'évoque pas explicitement leur présence, c'est qu'elle va de soi dans la concélébration de l'Eucharistie. Mais les prêtres n'interviennent dans le rite ni par la parole, ni par le geste.

Le formulaire antérieur comportait un exorcisme et une prière d'épiclese *Emitte*²⁴, dont la conclusion était assez imprévue, car après avoir demandé que l'huile bénite soit un médicament spirituel pour le malade, elle semblait la confondre avec le chrême, « dont sont oints les prêtres, les rois, les prophètes et les martyrs ». Cette conclusion remonte fort loin, il est vrai, puisqu'elle est déjà esquissée dans la *Tradition apostolique*²⁵.

La nouvelle prière n'a pas conservé l'exorcisme, que ne connaissaient pas les sacramentaires. Elle s'ouvre sur une invocation à Dieu, « de qui vient tout réconfort » et qui « par son Fils a voulu guérir toutes nos faiblesses et nos maladies ». Puis, empruntant les termes de l'ancienne épiclese selon sa rédaction gélasienne²⁶, elle énumère les effets du sacrement de l'onction des malades, dont le but est essentiellement d'aider à la guérison : « Par ta sainte bénédiction, que cette huile soulage le corps, l'âme et l'esprit des malades qui en recevront l'onction ; qu'elle chasse toute douleur, toute maladie, toute souffrance physique et morale. » Le texte a le double avantage de se référer d'abord au Christ avec, en arrière-plan, l'évocation du Serviteur souffrant et

24. Sur l'histoire de cette formule voir A. CHAVASSE, *Etude sur l'onction des infirmes dans l'Eglise latine du III^e au XI^e siècle*, Lyon, 1942, pp. 40-51.

25. *Tradition apostolique*, 5, éd. B. Botte, pp. 18-19.

26. *Sacramentaire gélasien ancien*, éd. L. MOLHBERG, Rome, 1960, n. 382.

de s'accorder parfaitement à la théologie qui est sous-jacente au nouvel *Ordo* de l'onction des malades en cours d'élaboration²⁷.

La bénédiction de l'huile des catéchumènes.

La bénédiction de l'huile des catéchumènes a lieu avant la consécration du chrême. Lors d'un baptême d'adulte, si l'on en fait usage, elle prend normalement place avec l'onction entre la renonciation à Satan et la profession de foi de l'élu, ce qui a l'avantage de souligner la connexion de l'onction avec l'immersion baptismale. Mais bénédiction et onction peuvent aussi être anticipées durant le temps de la purification et de l'illumination²⁸.

La prière de bénédiction de l'huile des catéchumènes est entièrement nouvelle. Pour en comprendre la signification, quelque rappel historique ne sera pas inutile.

L'usage de l'huile des catéchumènes dans la préparation au baptême est attesté par la *Tradition apostolique*, qui l'appelle huile d'exorcisme, et il y est dit que l'évêque exorcise cette huile avant d'en faire usage, tandis qu'il rend grâce sur l'huile d'action de grâce. La structure de la prière est ainsi définie en fonction de l'usage des deux huiles dont les onctions encadreront l'immersion baptismale²⁹.

L'exorcisme de l'huile n'implique pas nécessairement la forme imprécative qu'il revêtait jusqu'ici dans le Pontifical romain. L'imprécation est une addition gallicane du sacramentaire gélasien³⁰. Dans le Grégorien le titre *Exorcismus olei* est donné à l'oraison *Deus qui virtute*, où il est question du combat que doivent mener les catéchumènes contre les puissances du mal en accédant au baptême³¹. Tel est, en effet, le but de l'onction prébaptismale selon la catéchèse des Pères : « Par l'invocation de Dieu et la prière, dit saint Cyrille de Jérusalem, cette huile exorcisée reçoit une telle force que non seulement elle purifie en les brûlant les traces des péchés, mais encore elle chasse les puissances invisible du malin. » Saint Ambroise et saint Jean Chry-

27. C'est d'ailleurs le groupe de travail chargé de préparer l'*Ordo* de l'onction des malades qui a refait cette oraison. De même est-ce le groupe chargé de l'initiation chrétienne qui a élaboré la nouvelle oraison de bénédiction de l'huile des catéchumènes.

28. *Ordo initiationis christianae adultorum*, n. 218.

29. *Tradition apostolique*, 21, *op. cit.*, pp. 20-21.

30. *Sacramentaire gélasien ancien*, éd. L. MOHLBERG, n. 289.

31. *Sacramentaire grégorien*, éd. LIETZMANN, n. 78. C'est par l'intermédiaire du *Pontifical romano-germanique* (éd. VOGEL, XCIX, n. 278) que l'exorcisme imprécatif est entré dans la liturgie romaine.

sostome soulignent, eux, l'analogie de cette onction avec celle des athlètes avant qu'ils partent pour le combat³². Pour sa part, la liturgie copte demande que l'huile reçoive par la bénédiction de Dieu la faculté de « chasser les démons et d'anéantir leur magie, leur sorcellerie et toute espèce d'idolâtrie », mais elle ajoute : « Fais-en, Seigneur, une huile dont l'onction dispose l'âme à entendre l'enseignement et à croire en Jésus-Christ Notre Seigneur³³ ».

La nouvelle prière romaine s'apparente à la prière copte. Elle demande au Seigneur de donner au futur chrétien « l'intelligence pour comprendre plus profondément la Bonne Nouvelle » et l'« énergie pour s'engager de grand cœur dans les luttes de la vie chrétienne ». En faisant l'onction, le prêtre dira : « Que la puissance du Christ Sauveur vous fortifie. Qu'elle vous imprègne, comme cette huile dont je vous marque pour votre salut, dans le Christ notre Seigneur. »

L'Eglise écarte ainsi de sa liturgie toute allusion au mythe qui était présent à la mentalité patristique et selon lequel les démons étaient tapis dans les eaux pour y attendre le catéchumène, comme en témoigne encore la prière de bénédiction de l'eau baptismale dans la liturgie byzantine : « C'est toi, Seigneur, qui as sanctifié les eaux du Jourdain, en envoyant du haut du ciel ton Esprit Saint, et c'est toi, qui as écrasé les têtes des dragons qui y avaient fait leurs nids³⁴. » Mais si nous ne croyons plus à cette présence physique des démons dans l'eau, nous savons que les nouveaux chrétiens auront à mener le combat de la fidélité du Christ, en luttant contre toutes les forces de l'égoïsme, de la violence et de l'injustice, contre toutes les tentations de l'incroyance, et que pour ce combat il aura besoin de la force du Seigneur, puisée dans la vie sacramentaire en même temps que dans une prière assidue au contact de la parole de Dieu. Tel est aujourd'hui le sens du duel entre la lumière et les ténèbres dont la fidélité chrétienne est l'enjeu. La prière de bénédiction de l'huile des catéchumènes nous y prépare avec réalisme et profondeur.

32. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéchèses mystagogiques*, II, 3 [A. PIÉDAGNEL (ed.), Paris : Ed. du Cerf (coll. « Sources chrétiennes », 126), 1966, p. 109]. On trouvera en note les références à Ambroise et à Chrysostome.

33. *La liturgie des sacrements du baptême et de la confirmation*, traduite du copte en français par C. SALIB, Le Caire, 1968, p. 52.

34. E. MERCENIER, *La prière des Eglises de rite byzantin*, op. cit., t. 1^{er}, p. 345. .



L'*Ordo* de la consécration du chrême et de la bénédiction des huiles n'est pas un des rites majeurs de la liturgie. Du moins ses formes et ses prières, soigneusement harmonisées avec les rites rénovés de l'initiation chrétienne et du sacrement des malades, nous aident-elles à mieux comprendre la relation du baptême, de la confirmation et de l'onction des malades au mystère du Christ, tandis que la concélébration de l'évêque et de son *presbyterium* met en lumière le mystère de l'Eglise locale comme sacrement du Christ. Cela suffit, semble-t-il, pour souhaiter que de nombreux chrétiens puissent découvrir dans cette liturgie une lumière nouvelle sur leur vie sacramentelle. Ils y apprendront aussi à rendre grâce au Seigneur du don qu'il nous a fait, comme y invitait jadis l'évêque dans son sermon sur le chrême : *Magnum divinae bonitatis est indicium, fratres mei, o vos sacerdotes Domini et ceteri clerici necnon et laici, quod nos pius conditor et redemptor noster incolumes in hunc locum congregare dignatus est... quia hodie exemplo nostri salvatoris et apostolorum suorum operandum est mysterium quod absconditum fuit a saeculis saeculorum*³⁵.

Pierre JOUNEL.

³⁵. C. VOGEL, *Le Pontifical romano-germanique, op. cit.*, XCIX, 301, t. 2, p. 82.